



DOCUMENT A L'USAGE DES FAMILLES POUR ADMINISTRATION DE SIGNATURES DE LA PETITION EN FACE A FACE AVEC VOS INTERLOCUTEURS DIVERS

!!! IMPORTANT / LIRE AVANT IMPRESSION et UTILISATION !!!

Voici un **document à imprimer, vous permettant de faire signer la pétition à votre entourage et vos interlocuteurs** (opération de sensibilisation, manifestation, rendez-vous avec vos élus, ou échanges avec votre entourage), alternative à la saisie directe sur le site hébergeant la pétition :

- **SIGNATURE EN LIGNE** : sur la 1ère page figure le flash code, pour un accès direct à la pétition en ligne, si vous souhaitez saisir ou faire saisir directement en ligne les coordonnées e-mail de la personne et son commentaire. (*Rappel : le flash code est également sur le tract et l'affiche*)
- **SIGNATURE PAPIER** : Sur le tableur vierge, vous pouvez alternativement faire compléter la signature manuellement, ou le faire à la place de la personne :
 - ✓ Prévoyez autant de **feuilles vierges** que nécessaires (dernière page du document).
 - ✓ Attention à bien vous faire **épeler ou confirmer l'adresse e-mail (lettres et caractères spéciaux)**, qui peuvent être plus ou moins lisibles selon la graphie de la personne :-D).
 - ✓ Il faudra ensuite **saisir les données recueillies sur le site de la pétition** (ou nous adresser un scan de vos tableaux pour que nous le fassions).
 - ✓ Attention : seul le champ e-mail est à renseigner ; cliquez sur le bouton « JE SIGNE », le compteur automatique enregistre le vote !
 - ✓ La page suivante propose un **formulaire plus détaillé, qui n'est en fait pas obligatoire** (le site Mesopinions récolte ainsi des données de ses utilisateurs). Pour continuer votre saisie, il suffit de **revenir à la page précédente ou ouvrir une nouvelle page**. Une adresse saisie 2 fois ne sera bien entendu comptabilisée qu'une seule fois.

https://www.mesopinions.com/petition/enfants/maintien-droits-instruction-famille/107871?fbclid=IwAR1FS3Aiam5EXG280yIcRMVJtTr41CMFYJEcsG_rIMOI7uBhR5ED76gV3CY

NB : Quel que soit le mode de signature, précisez à vos interlocuteurs qu'ils recevront un e-mail leur demandant confirmation de leur signature. Sans cette confirmation, la signature ne sera pas comptabilisée.

Merci pour votre lecture.

A votre disposition pour toute information complémentaire,

L'équipe FELICIA



POUR LE MAINTIEN DES DROITS À L'INSTRUCTION EN FAMILLE



125.561 signatures

 Je signe

[VOIR TOUTES LES SIGNATURES](#)



LA PÉTITION

Auteur(s) :

UNIE, Collectif FELICIA, Collectif l'Ecole Est La Maison, PIEE Métropole et PIEE Île de la Réunion, LAIA, CISE, Enfance Libre, Cours Pi, Hattemer Academy, Cours Legendre à distance, Cours Sainte-Anne, Ecole Ker Lann, Cours Valin, Cours Griffon, Cours Académiques de France, Isa Lise (Le Monde de Mei et Noé), André Stern, Le coin des documentalistes IEFeurs, Carpe Diem Education, Catherine Dumonteil Kremer, Colibris, Boutique Document Montessori, Grandir Autrement, PEPS magazine, Comptoir des Cours, Apprends-Moi Autrement, Libralouest, Educations Plurielles, Monique Tedeschi, Les Montessoricettes, Les ambassadrices de l'autisme (Café Autisme), Educ'etic à distance, Objectif Eurêka!, Anaïs Galon (Montessori... mais pas que!), vivreenfamille.org, Carole Lozupone (La Nature de l'Enfant), Apprendre en Quarantaine, Hélène Douay, EUDEC France, Fédération Dyspraxique Mais Fantastique, Les ELFES, Fondation pour l'école, Association Instruction En Famille des Savoie, Educ'France, Karine Crespo (Orthophoniste), L'arbre à bébés, A EVE (Autisme espoir Vers l'Ecole) .

Destinataire(s) :

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires



« Liberté, Unité, Instructions

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
La suppression du droit à l'instruction en famille, annoncée lors de l'allocution de notre président de la République Monsieur Emmanuel Macron dans le cadre du futur projet de loi relatif aux "séparatismes", plonge les familles concernées dans un profond désarroi et dans un sentiment d'abandon.

Nous, Associations et Collectifs de parents d'enfants instruits en famille, de parents d'élèves, sommes profondément attachés aux valeurs républicaines, aux principes de laïcité et de tolérance. Distinctes de toute organisation confessionnelle ou politique, nos associations et collectifs ouvrent leurs portes à l'ensemble des familles soucieuses du bien-être et de l'épanouissement de leur(s) enfant(s).

Nous, Établissements privés d'enseignement à distance, tous déclarés auprès de l'État, sommes de longue date investis dans notre mission. Avec cœur et passion, nous accompagnons nos élèves dans leur construction citoyenne et leur réussite scolaire. Directeurs issus du monde de l'enseignement, responsables pédagogiques diplômés des plus hautes écoles, professeurs expérimentés formés à l'école de la République, nous éprouvons tous une grande fierté à concourir, aux côtés du Ministère de l'Éducation nationale et en lien permanent avec ses services décentralisés, à ce noble objectif.

Tous ensemble, nous avons vécu les annonces présidentielles comme une atteinte à la citoyenneté, à notre rôle de parents protecteurs et à notre mission d'instruction.

Ensemble, nous représentons plusieurs milliers de parents et leurs enfants.

Nos familles ont fait le choix légal et conscient de « l'instruction en famille », pratique strictement encadrée par l'État, et ce depuis Jules Ferry, au travers des services départementaux de l'Éducation nationale et par les mairies de chaque commune de France. Nous sommes victimes d'une nouvelle discrimination.

Pourtant, il n'y a aucun lien concret entre ceux qui bafouent les lois les plus élémentaires de notre République et les familles et professionnels de l'instruction que nous représentons. En privant tous les Français du droit constitutionnel à instruire leurs enfants par eux-mêmes, vous les sanctionnez tous au nom de l'intégrisme religieux de certains que nous ne cautionnons pas.

Nous transmettons chaque jour à nos enfants, en plus de l'instruction, des valeurs fortes : celles de la République, de la citoyenneté, de la laïcité, du respect, de la tolérance et de la lutte contre l'exclusion. Nous leur apprenons que **la socialisation c'est non seulement prendre en compte la liberté d'autrui mais aussi vivre la sienne.** Ce socle de savoirs et savoir-être est indispensable à la construction de l'avenir personnel et professionnel de nos enfants, ainsi qu'à leur intégration réussie dans la société.

Nous soutenons, croyez-le, l'école de la République et ne la remettons pas en cause. Comme vous, nous souhaitons qu'elle soit la plus inclusive possible. Cependant un pays de la grandeur de la France ne devrait pas



avoir peur des différents modes d'instruction actuellement proposés sur son territoire. Monsieur Jean-Michel Blanquer, lui-même, a reconnu qu'il y a dans ces pratiques des innovations qui ouvrent le champ des possibles.

Les pédagogies de type Montessori, Freinet, les méthodologies adaptatives proposées par les écoles hors-contrat d'enseignement à distance, les cours par correspondance, agnostiques ou confessionnels, de même que l'instruction individualisée à l'enfant, en famille, font aussi la richesse et le pluralisme de la citoyenneté française. Ils l'enrichissent d'une vision différente de l'éducation et forgent des opinions plurielles.

Certains des enfants instruits en famille reprennent d'ailleurs le chemin de l'école, d'autres pas, et tous se trouvent parfaitement intégrés dans la société, portés par le même esprit citoyen.

Nous ne nions pas que les séparatismes existent dans notre pays mais nous ne voulons en aucun cas y être assimilés.

Les raisons de l'instruction en famille sont aussi multiples que le nombre de familles qui la compose. Un but commun les rassemble toutes : le bien-être de l'enfant. Certaines familles font d'emblée ce choix parce qu'elles ont à cœur de prendre l'entière responsabilité de l'éducation de leur enfant. C'est un projet de vie.

Pour d'autres il s'agit d'une non-scolarisation subie dont les raisons sont nombreuses : divers troubles envahissants du développement (tsa, dys, tdah...), phobie scolaire, harcèlement, racisme, violence ordinaire, racket, haut potentiel, sport de haut niveau, pratique artistique, éloignement géographique, etc.

« L'instruction en famille » devient alors souvent le seul moyen pour ces enfants de bénéficier d'un apprentissage régulier

à défaut de pouvoir accéder à des aménagements appropriés au sein de l'école de la République. Renforçons la qualité des échanges entre les familles qui instruisent chez elles et les institutions ; il est primordial de renouer le dialogue au plus vite.

Les annonces de notre président de la République nous démontrent une fois de plus que nos pratiques éducatives sont méconnues des pouvoirs publics, et chargées de préjugés. Alors que les séparatistes font bien souvent l'école clandestine, nous déclarons chaque année notre mode d'instruction et sommes contrôlés par l'État. Nous ne sommes pas hors système, nous faisons partie du système.

Dès lors, qu'est-ce qui justifie une telle mesure coercitive ? Il est temps de lever le climat de suspicion et la stigmatisation dont les familles IEF font l'objet depuis des années, boucs émissaires d'un combat contre l'intégrisme religieux qui ne nous définit pas.

Nous demandons à être entendus par le Gouvernement, le Ministère de l'Éducation nationale (notre tutelle), la DGESCO (l'organisme de contrôle des familles), et nos parlementaires (les garants de nos libertés citoyennes). Nous demandons le maintien du droit à l'instruction en famille dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au nom des Droits de l'Homme et du Citoyen,

Au nom des Droits de l'Enfant,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre très haute considération.



Les Signataires :

Pour les associations et collectifs :

UNIE (Union Nationale Pour L'Instruction et l'Epanouissement),
Collectif FELICIA (Fédération pour Liberté du Choix de l'Instruction et des Apprentissages),
Collectif l'École Est La Maison,
PIEE (Parents Instructeurs Enfants Épanouis),
LAIA (Libre d'Apprendre et d'Instruire Autrement),
CISE
Enfance Libre
Le coin des documentalistes IEFeurs
Colibris
Carpe Diem Education
Grandir Autrement
PEPS magazine
Boutique Document Montessori
Apprends-Moi Autrement
Libralouest
Comptoir des Cours
Educations Plurielles
Les Montessoricettes
Les ambassadrices de l'autisme (Café Autisme)
Educ'etic à distance
Objectif Eurêka!
vivreenfamille.org
EUDEC France
Fédération Dyspraxique Mais
Fantastique
Les ELFES

Association Instruction en Famille des Savoie
Educ'France
L'arbre à bébés
AEVE (Autisme espoir Vers l'Ecole)

Pour les cours par correspondance:

Cours Pi,
Hattemer Academy,
Cours Legendre à distance,
Cours Sainte-Anne,
Ecole Ker Lann,
Cours Valin
Cours Griffon
Cours Académiques de France

Ainsi que :

Isa Lise (Le Monde de Mei et Noé)
André Stern
Catherine Dumonteil Kremer
Monique Tedeschi
Anaïs Galon (Montessori... mais pas que!)
Carole Lozupone (La Nature de l'Enfant)
Apprendre en Quarantaine
Hélène Douay (réalisatrice du film "Uniques")
Fondation pour l'école
Karine Crespo, Orthophoniste

Nous invitons toutes les associations, les institutions, les fédérations, etc., qui le souhaitent à se joindre à nous pour porter cette pétition aux plus hautes instances.



POUR LE MAINTIEN DES DROITS À L'INSTRUCTION EN FAMILLE



125.561 signatures

Saisissez votre email

Pourquoi signez-vous ? (facultatif)

 Je signe

VOIR TOUTES LES SIGNATURES



E-MAIL	POURQUOI SIGNEZ-VOUS (FACULTATIF)



E-MAIL	POURQUOI SIGNEZ-VOUS (FACULTATIF)



E-MAIL	POURQUOI SIGNEZ-VOUS (FACULTATIF)





E-MAIL	POURQUOI SIGNEZ-VOUS (FACULTATIF)





E-MAIL	POURQUOI SIGNEZ-VOUS (FACULTATIF)